LETTRE

DE MESSIEURS

LES DÉPUTÉS

DE LA SEINE INFÉRIEURE,

A MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX

ET DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA COMMUNE DE ROUEN.

Le 23 Juin 1791.

MESSIEURS,

Nous avons reçu avec la plus vive ſatisfaction le témoignage des ſentiments de patriotiſme & de courage, qui, nous en étions sûrs d'avance, n'abandonneront jamais nos braves Citoyens. Le mal eſt beaucoup moins grand qu'on ne pouvoit le craindre d'abord; la parfaite tranquillité de la Capitale, qui pronoſtique aſſez sûrement celle de tout l'Empire, a fait diſparoître les dangers du premier moment. Il paroît maintenant certain que les malveillants qui ont enlevé le Roi n'avoient

aucunes parties liées dans l'intérieur du Royaume, même pour protéger efficacement ſon voyage. On a fait prendre au Roi la route de Champagne ; il a paſſé par Châlons & Sainte-Menehoult ; on croyoit qu'il alloit à Metz, & qu'il avoit des intelligences dans cette place ; mais après Sainte-Menehoult, on a détourné ſa route, pour ſuivre celle qui conduit aux frontieres du Luxembourg ; ainſi le deſſein étoit de l'amener hors du Royaume, & l'on n'a pas trouvé un ſeul point de la ſurface de l'Empire, où l'on ait oſé eſpérer quelqu'appui pour conniver au complot ; on a fait voyager ſans ceſſe le Roi, à la ſeule faveur de l'*incognito*, ſans aucune Garde apparente ; & par-tout où il a paſſé facilement, il n'a pas été reconnu : les ſoupçons ont commencé à la Poſte de Sainte-Menehoult ; mais le Maître de la Poſte qui les a eus, ne les appliquoit pas à la perſonne du Roi, qu'il ne préſumoit pas encore être au nombre des Voyageurs ; il a ſeulement ſoupçonné les deſſeins de ces Voyageurs.

On a donné à cette Poſte l'ordre de le conduire à Verdun ; mais enſuite on a fait détourner les Poſtillons pour aller à Varenne. Des Couriers qui revenoient ſur cette derniere route, ont rapporté à la Poſte de Sainte-Menehoult, qu'ils avoient vu les deux Berlines ſur la route de Varenne ; c'eſt alors que le Maître de Poſte de Sainte-Menehoult s'eſt déterminé à ſe rendre à Varenne, où il a donné l'eveil aux eſprits, & où le Roi a été reconnu. Il y a été arrêté hier. L'alarme a été donnée dans tout le pays. De nombreux Couriers ont répandu la nouvelle. Le tocſin a été ſonné dans toutes les campagnes, & une grande foule de Gardes Nationales & de Citoyens de tous les états, ſe ſont réunis autour de lui pour le dé-

livrer de l'oppreſſion, & aſſurer ſa réunion à l'Aſſemblée Nationale. Ces nouvelles ſont arrivées hier officiellement par un Courier expédié par la Municipalité de Varenne. Le Directoire du Département de la Marne a mandé auſſi qu'il venoit de donner des ordres dans tout ſon territoire, pour réunir toute la force publique, & déjà, lorſqu'il écrivoit, la Garde Nationale de Châlons toute entiere étoit ſur la route de Varenne.

L'Aſſemblée Nationale a décrété cette nuit de faire partir à l'inſtant trois Commiſſaires de ſon ſein, qui ſont MM. *Latour-Maubourg*, *Péthion*, & *Barnave*, avec de pleins pouvoirs pour protéger la sûreté de la perſonne du Roi & des perſonnes de ſa famille qui l'accompagnent, & pour aſſurer ſon retour à Paris.

Quelques Détachements de Dragons envoyés par M. de Bouillé dans les lieux par leſquels on a fait paſſer le Roi, mais qui n'ont cependant fait aucun mouvement pour protéger le paſſage, font ſoupçonner cet Officier d'avoir trempé dans le complot; l'Aſſemblée Nationale vient de le ſuſpendre des fonctions du commandement, & de le mettre en état d'arreſtation, pour qu'il rende compte de ſa conduite : l'imminent danger de la choſe publique excuſe cette rigueur.

Au moyen des précautions de tout genre, priſes par l'Aſſemblée Nationale, pour faire face à tous les événements, on a lieu d'eſpérer que cette derniere tentative des malveillants, n'aura, comme tout ce qui a précédé, que l'effet de conſolider davantage & définitivement, pour cette fois, le ſuccès de la révolution; la violence des inquiétudes, que la nouvelle de l'enlevement du Roi a dû produire, doit ceſſer; il ſuffit que tous les Fonctionnai-

fs

res publics reprennent le cours de leurs travaux ordinaires, veillent ſoigneuſement chacun à leur poſte, pour prévenir les troubles intérieurs dont, au reſte, aucun ſymptôme alarmant ne s'annonce d'aucun côté.

Les Députés du Département de la Seine Inférieure.

Signés, THOURET. DE FONTENAY.

A Rouen. De l'Imp. de P. SEYER & BEHOURT, Imp. de la Municipalité. 1791.